Image not found or type unknown

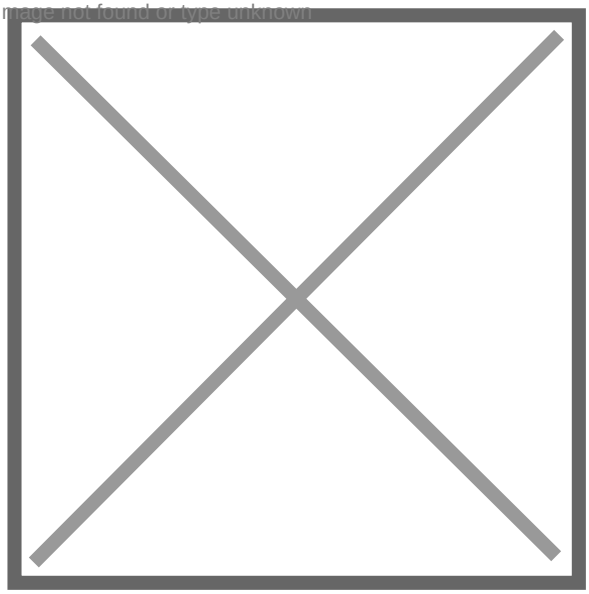

Aide à une start-up en évitant les complications fiscales

Par **Maminou59**, le **13/02/2016** à **17:03**

Bonjour,

Ma résidence principale est en vente depuis 2 ans sans résultat.

Ai-je le droit, et sous quelles conditions (pas de plus-value ni de complications fiscales pour moi) puis-je prêter quelques mois, gracieusement, cette maison à une start-up en difficultés qui ne reçoit pas de public ?

Merci de vous pencher sur mon problème.

Par **morobar**, le **14/02/2016** à **08:07**

Bonjour,
Vous faites ce que vous voulez de vos biens.
Mais l'accueil correspond à la conclusion d'un bail ici verbal, avec tous les contraintes qui s'y rapportent, surtout s'il est considéré comme commercial.
Tant que tout va bien, pas de problème, hormis le fisc qui risque de fixer un revenu forfaitaire soupçonnant une location non déclarée.
Puis une taxation sur la plus-value de la vente, la résidence n'étant plus la principale, en admettant qu'on puisse considérer que c'est encore le cas (ce dont je doute soit dit au passage).

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés